

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 20 juin 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_055 - MOBILITE APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE POUR LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT REGULIER DE PERSONNES "PLM"

La prolongation du contrat de délégation de service public conclu avec KEOLIS PAYS DU FOREZ pour la gestion du réseau de transport PLM ayant été approuvée jusqu'au 30 juin 2024, il convient désormais d'envisager le prochain mode d'exploitation de ce service public.

Après lecture du rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire annexé à la présente délibération, il est proposé au Conseil d'approuver le principe du maintien du recours à une gestion déléguée portant sur l'exploitant de la navette PLM, dans le cadre d'un contrat de concession, sous la forme d'une délégation de service public, à compter du 1^{er} juillet 2024 et prenant fin au 30 juin 2032 ou 30 juin 2034.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants,

Vu le Code des transports, notamment ses articles L.1221-1 et suivants et L.1231-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.3100-1 et suivants et R.3111-1 et suivants

Considérant l'avis favorable du Conseil social territorial en date du 6 juin 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 6 juin 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 15 juin 2023,

Considérant le rapport, annexé à la présente délibération et communiqué aux élus dans les délais légaux, sur le choix du mode de gestion et sur le principe du maintien du recours à une gestion déléguée sous la forme d'une délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de la commune de Paray-le-Monial,

Après interventions du Président Gérald GORDAT et Pierre BERTHIER,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

A l'unanimité,

DÉCIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- **d'approuver le principe du maintien du recours à une gestion déléguée portant sur l'exploitant de la navette PLM, dans le cadre d'un contrat de concession, sous la forme d'une délégation de service public, à compter du 1^{er} juillet 2024 et prenant fin au 30 juin 2032 ou 30 juin 2034,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à engager la procédure de délégation de service public et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Pierre BERTHIER
Membres présents à la séance : 57	Votants : 64

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Magali DUCROISET à Thierry DESJOURS, Anne-Thérèse BLANCHARD à Béatrice LECONTE, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Catherine CLERGUÉ, Daniel THERVILLE à Gérald GORDAT

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Annie BOISSARD, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 26 juin 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais